

Nouvelle expérimentation routière : le feu jaune piéton

Depuis début mai, si vous habitez à Strasbourg, Metz, Nancy, Nantes, Nice, Toulouse ou Versailles, vous avez pu vous trouver face à un feu piéton jaune et vous interroger sur sa signification.

Vous l'aurez sans doute deviné, à l'instar du feu tricolore destiné aux véhicules, qu'il soit clignotant ou fixe, le feu jaune piéton signifie qu'il va bientôt passer au rouge. Dans quel délai ? Si vous êtes déjà en train de traverser, inutile de courir : il est programmé pour que vous ayez le temps de finir votre traversée. Par contre, pour les piétons qui, eux, ne sont pas encore engagés, le feu jaune signifie qu'ils ont interdiction de commencer à traverser !

Ce feu est destiné à identifier la phase de « dégagement » des piétons

Il remplace le décalage de temps qui existe lorsqu'un feu piéton devient rouge avant que le feu pour les voitures devienne vert et qui permet aux piétons déjà engagés de finir de traverser. Attention, puisqu'il le remplace, ce décalage n'existe plus lorsqu'il y a un feu jaune piéton.

Augmenter le respect du feu rouge par les piétons

Il s'agit pour l'instant d'une expérimentation effectuée dans plusieurs villes et prévue pour une durée de 2 ans. Le but est de tenter d'augmenter le respect du feu rouge par les piétons en affichant la phase pendant laquelle seuls les piétons déjà engagés disposent du temps nécessaire pour libérer le passage et, ainsi, de réduire l'accidentalité des piétons. Il faut noter que si la mortalité des piétons avait baissé entre 2020 et 2021, cette baisse a été constatée dans des conditions atypiques liées à la crise sanitaire. Pour l'année 2022, le nombre d'accidents de la route mortels impliquant des piétons est toutefois remonté au niveau de 2019.

À voir maintenant si cette signalisation fera ses preuves. Affaire à suivre...